**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 77 (1932)

Heft: 3

**Artikel:** L'instruction de notre officier d'infanterie : quelques commentaires du

règlement d'exercice de 1930 [suite]

Autor: Perret, D.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-341447

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'instruction de notre officier d'infanterie.

# Quelques commentaires du règlement d'exercice de 1930.

(suite) 1

## II. LE COMBAT.

Je ne traiterai ici que le combat du groupe et de la section, celui de la compagnie nécessitant à lui seul une étude spéciale.

La caractéristique du R. ex. 1930 est qu'il confie la conduite du combat bien plus au lieutenant et sous-officier que cela n'était le cas dans le règlement de 1908. C'est un résultat de la dernière guerre. Les sous-officiers et officiers subalternes sont effectivement les vrais chefs du combat moderne ; le commandant de compagnie n'a déjà plus d'action directe sur sa troupe une fois ses sections engagées. A ce propos, je me permettrai de citer le lieutenant-colonel Grasset, bien connu en Suisse, qui écrivait dans la *Revue d'infanterie* de juillet 1928 :

- « Quel que soit son esprit de prévision et le soin avec lequel il prépare une opération de guerre, il est impossible que le commandant envisage toutes les péripéties d'un combat... et toujours, le chef de section se trouvera devant une situation imprévue et critique, nécessitant de sa part courage, initiative et décision.
- » Qu'il soit inerte, et c'est la ruine des plus belles conceptions du commandement, l'effondrement à coups d'épingles du plan le mieux conçu, l'impossibilité de tout redressement en cas d'erreur initiale. Qu'il y soit dressé au contraire, et c'est la victoire assurée, quelles que soient les erreurs commises et les surprises du combat, et Dieu sait s'il y en a!
- » La formation des cadres, il n'y a pas de question plus vitale dans la préparation de la guerre. » <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Voir la 1re partie de cette étude dans la livraison de février 1932.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Les combats de Brémy et d'Armentières » (21-23. 7. 18) ; enseignements en découlant.

Ceci comme introduction. On ne saurait mieux dire. Si la présente étude peut contribuer à former de jeunes officiers et d'alertes sous-officiers pleins d'initiative et empreints de l'importance de leur rôle, elle aura atteint son but.

\* \*

En 9 articles (ch. 1 à 9) le R. ex. expose à grands traits la *méthode de combat* de l'infanterie. J'ai déjà relevé, dans la première partie de cette étude, les différences de termes et de définitions existant entre le R. ex. et le S. C.

Le règlement (ch. 3) exclut les formations régulières et les longues lignes de tirailleurs ; en revanche, il préconise l'irrégularité et la variété des formations de combat.

L'assaut, acte décisif de l'attaque, doit être exercé complètement (ch. 4), c'est-à-dire y compris les mesures défensives à prendre sitôt la position conquise, ce que l'on voit encore rarement faire dans nos exercices. Les ch. 5 et 6 insistent sur l'importance du feu, sur la nécessité de le faire concorder avec le mouvement, de se constituer toujours un appui de feu, vérités trop souvent méconnues par les exécutants, au cours de nos manœuvres.

Les principes défensifs sont exposés aux ch. 7 et 8 tandis que le ch. 9 traite le contre-assaut et la contre-attaque. Les notions fondamentales de la défense : profondeur de la position, plan de feux, importance des liaisons, nécessité des feux flanquants, couverture des éléments de feu disposés en vue du flanquement, protections réciproques sont énoncées en quelques lignes. La notion de point d'appui, par contre, ne s'y trouve malheureusement pas.

\* \*

## Le combat du groupe de fusiliers.

Le groupe de fusiliers doit être instruit à accomplir instantanément, à n'importe quel moment d'une action, l'une quelconque des trois missions : *appuyer* une autre troupe, *attaquer* un objectif ou *tenir* une portion de terrain. Aucune action n'est, pour les petites unités, exclusivement défensive ou offensive. Dans l'attaque il y a de fréquents épisodes

défensifs, notamment chaque fois qu'une subdivision doit s'arrêter; dans la défense, également, les contre-assauts sont des épisodes offensifs, moyens momentanés de remplir la tâche défensive.

C'est au ch. 150 que le R. ex. définit les trois missions fondamentales du groupe : mission d'appui de feu, de choc ou défensive. Le groupe ne dispose pour progresser que de deux formations-types: la ligne et la colonne de tirailleurs. En outre, nous avons vu qu'il peut prendre toute autre formation «appropriée aux circonstances» dont le type est l'essaim. Pour remplir une mission d'appui de feu, le groupe s'installe en un ou plusieurs nids de tirailleurs, le chef s'efforcant de conserver la direction du feu. S'il a une mission défensive, c'est aussi depuis un ou plusieurs nids qu'il arrêtera l'ennemi par le feu de ses fusils ou le barrage de ses grenades. C'est également d'un nid qu'il s'élancera en contre-assaut pour chasser l'ennemi qui aurait pénétré dans une portion de la position.

Seul le groupe de fusiliers (ou groupe cycliste), est apte à remplir indistinctement ces trois missions. Les autres groupes (FM. ou Mitr.) ont avant tout des missions d'appui de feu ou d'arrêt par le feu. Leur armement et la nécessité qu'il y a pour eux de transporter autant de munitions que possible leur créent des servitudes que ceux qui les emploient doivent connaître.

Le combat du groupe de fusiliers-mitrailleurs.

Le groupe FM. (ch. 201 à 211) est organisé et armé de manière à pouvoir suivre les fusiliers partout. Les servants et porteurs de munitions échangent leur sac personnel contre les sacs à munitions transportés sur la charrette de section. La dotation complète en munitions comporte 1020 cartouches de FM. paquetées en 34 magasins<sup>1</sup>, plus les munitions de poche réglementaires de chaque homme, portées dans les cartouchières et sur le sac <sup>2</sup>. Cette dotation est calculée pour un jour de combat moyen. Sur la charrette de section se trouve

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chargeurs métalliques de 30 cartouches. <sup>2</sup> Cf. ch. 163, 165, 166.

encore pour chaque FM. un carton de 480 cartouches qui ne seront vraiment disponibles qu'une fois mises en magasins.

Le groupe FM. a ainsi pour tâche essentielle d'appuyer constamment la progression des groupes de fusiliers de la section. Il doit combattre en liaison étroite avec eux, et le chef de section lui assigne des missions successives comportant, dans l'attaque, l'appui de tel ou tel groupe jusqu'à un objectif donné. Nous arrivons ainsi au principe du feu et du mouvement érigé en dogme sur le champ de bataille : aucun mouvement sans appui de feu si ce n'est tirant, du moins prêt à tirer, inversément aucun feu s'il n'y a un élément de choc quelconque prêt à en profiter pour progresser. C'est le premier principe de combat à apprendre et il n'est pas encore compris partout. L'appui de feu constitué par un FM. a le grand avantage, sur celui d'un groupe de fusiliers, de ne comprendre qu'une source de feu, un point au lieu d'une ligne ; il est ainsi plus facile à soustraire à l'observation ennemie et, une fois reperé, plus facile à déplacer dans une position de rechange préparée. Il y a toutefois une condition à cela, condition trop souvent inobservée : il ne faut sous aucune prétexte que les servants (pourvoyeurs et fusiliers) viennent se grouper autour du FM. Pour rester invisible, ou en tous cas le moins visible possible, la source de feu ne doit être constituée que par l'arme (le tireur) et ses yeux (le chef de groupe qui en dirige le feu à l'aide de ses jumelles). Tout le reste doit être dispersé latéralement à grands intervalles ou mis à couvert en arrière.

Dans la défense, le groupe FM. a généralement une mission d'arrêt par le feu. L'arme automatique est alors placée de préférence en flanquement et couverte en avant par ses fusiliers <sup>1</sup>. Ces derniers assurent également la liaison visuelle avec les autres éléments de la section.

## Le combat du groupe de mitrailleurs.

Pour servir une mitrailleuse (ch. 332) il faut au minimum un chef de pièce, un tireur, un aide-tireur et un pourvoyeur. Il y aura si possible quelques pourvoyeurs de plus et généralement un armurier pour 2 ou 3 pièces. La dotation en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Numéros 1, 2 et 7 du groupe FM. normal (ch. 162).

munitions varie selon qu'il s'agit de mitrailleurs des bataillons de campagne ou de montagne, ou de mitrailleurs attelés. Une mitr. bâtée a avec elle un sommier de munitions qui lui assure en tous cas 2250 cartouches (9 caissettes à 250) ce qui est la dotation immédiate normale des mitr. de montagne, sans compter les munitions chargées sur l'échelon de charrettes. Une mitr. sur charrette est suivie de sa charrette à munitions qui transporte réglementairement 3 cacolets plus 10 caissettes isolées soit au total 19 caissettes ou 4750 cartouches, dotation normale des mitr. du bataillon de campagne. Une voiture-pièce de mitr. attelés transporte dans ses coffres 32 caissettes ou 8000 cartouches. Les deux sommiers, les deux charrettes ou la voiture-pièce constituent l'indispensable impedimentum de chaque mitrailleuse. Dès que les mitrailleurs doivent s'en séparer et tout transporter à dos d'homme, il faut organiser le ravitaillement en munitions de l'endroit où les sommiers ou voitures sont restés à couvert à la position de feu. Ce ravitaillement est généralement organisé dans le cadre de la section, rarement en compagnie (cf. ch. 483-485).

Les genres de tir qu'utilise la mitrailleuse (ch. 410-412) sont de trois sortes : de neutralisation, de harcèlement ou d'arrêt. A ce propos on se demande pourquoi le R. ex. emploie le terme de tir de barrage alors que le S. C. a consacré celui de tir d'arrêt ? Le premier est offensif, il s'emploie pour remplir une mission d'appui. Les deux autres trouvent leur emploi dans la défensive, soit pour gêner l'avance de l'ennemi (harcèlement, tir frontal), soit pour l'arrêter définitivement (arrêttir de flanquement) <sup>1</sup>. Chaque tir comprend généralement un réglage destiné à trouver la bonne hausse et le point à viser (ch. 413-428) suivi du tir d'efficacité (ch. 429). La durée du tir de réglage, que l'on cherche à ramener à un minimum, dépend de l'habileté du chef de pièce, de celle des servants, en particulier du tireur, de leur degré d'instruction et de leur connaissance des particularités de la mitrailleuse.

\* \*

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Certains tirs d'arrêt peuvent être frontaux, par exemple en fauchant devant une lisière de forêt pour en interdire le débouché. Leur efficacité est toutefois bien moindre que ceux exécutés en flanquement.

L'apprentissage du combat du groupe ne se conçoit que dans le cadre de la section. Pour apprendre à son chef à le conduire au combat, il faut au moins placer le groupe dans son cadre normal et il y a avantage à faire exercer toute la section à la fois, puis à prendre chaque groupe individuellement dans sa mission spéciale. Le groupe de mitrailleurs détaché de sa section doit, en tous cas, toujours s'exercer au profit d'une infanterie quelconque.

Le combat de la section de fusiliers comporte des missions offensives ou défensives. Quelques missions spéciales comme celle de la section d'avant-postes ou d'exploration sont des variantes des deux cas principaux. Enfin, soit pour toute la section en même temps, soit pendant toute la durée de son exécution, aucune mission n'est entièrement offensive ou défensive. Il est clair également que le chef de section disposera autrement s'il est isolé, encadré ou sur une aile, s'il est aux avant-postes ou installé défensivement en un point d'appui du front d'arrêt; la section de réserve se comporte aussi différemment si elle doit suivre l'attaque de sa compagnie ou si, dans une position défensive, elle doit occuper un point d'appui de seconde ligne. Le combat en retraite, enfin, est une forme spéciale du combat défensif.

Au lieu de disposer successivement de ses groupes sans plan ni méthode, le chef de section qui réfléchit, se constitue généralement trois groupements de valeur et de force inégales selon sa mission et le terrain : un groupement de choc, un de feu et un de manœuvre. Dans l'attaque, la section engage son échelon de choc en direction de son objectif, généralement rapproché (ch. 232), elle l'appuie par son échelon de feu et réserve son échelon de manœuvre pour déborder la résistance ennemie ou exploiter le succès obtenu. La zone d'attaque n'est limitée latéralement que par les objectifs des sections voisines et non par des limites de secteurs. Dans la défense, la section s'installe généralement en un point d'appui (SC 280 : le R. ex. n'emploie pas ce terme) qui flanque ses voisins et est réciproquement flanqué par eux. Un groupement occupe le point d'appui, un autre constitue le barrage de feu principal et le troisième est destiné

à la manœuvre (contre-assaut). Schématiquement, nous avons :

dans l'attaque  $\begin{cases} 1. \text{ s'engager} &= \text{\'echelon de choc} \\ 2. \text{ appuyer} &= \text{\'echelon de feu} \\ 3. \text{ manœuvrer} &= \text{\'echelon de manœuvre} \\ 1. \text{ occuper} &= \text{groupement de choc} \\ 2. \text{ arr\'eter} &= \text{groupement de feu} \\ 3. \text{ contre-attaquer} &= \text{groupement de manœuvre}. \end{cases}$ 

L'ordre du chef de section (ch. 276), résultat de son appréciation de la situation et du terrain, comprend : 1

- 1. Une courte orientation générale : ennemi, terrain, mission de la compagnie et des voisins immédiats ;
  - 2. mission de la section et idée de manœuvre ;
- 3. dispositions du chef de section et composition de chaque groupement ;
- 4. emplacement du chef de section ; éventuellement encore :
  - 5. mesures concernant la liaison;
  - 6. instructions concernant le ravitaillement en munitions.

(A suivre.)

Major D. Perret.

<sup>1</sup> Pour la défense, le R. ex. néglige d'en donner un schéma.